



## **Appel à projets 2020/2021**

Promotion de la citoyenneté et lutte contre les discriminations dans les collèges du Bas-Rhin

### **PRIX « Collège sans haine »**

Date limite de réponse à l'appel à projets : **vendredi 11 décembre 2020**

**Le Département, en partenariat avec l'Académie de Strasbourg encourage par ce deuxième appel à projet le développement d'actions pédagogiques nouvelles qui promeuvent la citoyenneté en éduquant à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la LGBT-phobie et toute autre forme de discrimination.**

#### **Contexte :**

---

**Le ministère de l'Éducation Nationale a fait de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la LGBT-phobie une priorité nationale.** Dans sa mission de transmission des Valeurs de la République, l'École doit conduire une politique de prévention du racisme et de l'antisémitisme qui repose sur l'inscription de ces thématiques dans les contenus d'enseignement, la promotion d'actions éducatives dédiées, la mise en place de coopérations spécifiques avec des partenaires associatifs ou institutionnels et la formation des personnels.

C'est pourquoi, l'**Académie de Strasbourg** a décidé de faire de l'année **2020/2021, l'année de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.**

**La politique jeunesse du Département du Bas-Rhin** vise entre autre à **préparer les collégiens à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, libres et conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie.**

Dans le cadre de son **plan de lutte contre la haine et le racisme**, le Département du Bas-Rhin souhaite par cet appel à projets soutenir les collèges qui se mobilisent pour le droit à la différence en mettant en place des débats et en créant de nouvelles actions éducatives et de prévention.

En effet, le principe d'égalité constitue l'une des valeurs fondamentales de notre société. Si elle est acquise dans le droit français, elle n'est pas toujours une réalité pour toutes et tous. Il est ainsi fondamental d'agir en direction des plus jeunes pour prévenir toutes les inégalités et lutter contre les discriminations. L'enjeu est de parvenir à développer une culture du respect et d'égalité chez les collégiens.

## **Objectifs pédagogiques :**

---

- Rendre les jeunes actrices et acteurs de l'égalité/de la lutte contre les discriminations en menant des actions dans leur collège.
- Amener les élèves à prendre conscience des stéréotypes et préjugés (processus cognitif de catégorisation) dont chacun-ne peut être auteur·e ou victime.
- Montrer comment la représentation stéréotypée entraîne des attitudes, des relations, des choix ou des actes qui peuvent constituer des limites au potentiel de chacune et chacun, voire engendrer des violences inacceptables.
- Créer des temps/lieux d'échanges où les jeunes se sentent autorisés à exprimer leurs réflexions et questionnements sur tous ces sujets.
- Développer des actions pour lutter contre les préjugés.
- Amorcer une prise de conscience.

## **Qui peut déposer un projet ?**

---

Tout membre de la communauté éducative ou de direction d'un collège public ou privé du Département du Bas-Rhin (enseignants, CPE, infirmière scolaire, assistant d'éducation, personnel administratif et technique...) peut déposer un projet.

## **Les critères de sélection des projets**

---

- **Mobilisation des enseignants autour d'un projet interdisciplinaire** (dans le cadre d'un EPI par exemple) avec un **référént assurant suivi et coordination**.
- Permettre aux **élèves d'être promoteurs et acteurs, en recherchant leur implication à toutes les étapes du projet**.
- Le projet doit **présenter en quoi et comment il s'inscrit dans le projet d'établissement** et permet de faire travailler les élèves sur des thématiques présentes dans le programme d'Enseignement Moral et Civique de l'établissement.
- La clarté, la pertinence et la faisabilité de la mise en œuvre opérationnelle.
- Le projet doit **inclure les modalités** (incluant le format, nombre de participants, durée max de 5 minutes) **de présentation du projet** lors de la ½ journée de restitution à l'Hôtel du Département en mai 2021.
- Intégrer une participation financière de l'établissement égale ou supérieure à 25% du coût total du projet.
- Capacité du projet à se pérenniser dans le temps.

## **Modalités de mise en œuvre du projet**

---

### ✓ **Calendrier**

**11 décembre 2020** : Date limite de réponse à l'appel à projets.

**1<sup>er</sup> trimestre 2021**: Information aux établissements des projets retenus et du montant maximum de la subvention proposée par le comité de pilotage paritaire Education Nationale/Département.

Point d'étape entre les porteurs de projet, les équipes du Département et le Pôle valeurs de la République de l'Académie de Strasbourg.

**Mai 2021** : ½ journée de restitution des projets soutenus à l'Hôtel du Département en présence des acteurs des projets (jeunes et référént du projet).

### ✓ **Structures représentées au Comité de Pilotage**

- Département du Bas-Rhin

- Académie de Strasbourg, représentants de l'équipe valeurs de la République

#### ✓ **Aide départementale**

- Subvention de **1 000 € maximum**. Un projet porté par plusieurs collègues, pourra être valorisé jusqu'à 1500 €.

#### ✓ **Communication et logistique**

Dans le cadre du partenariat avec le Département et de l'année de lutte contre le racisme et l'antisémitisme décidée par l'Académie, les porteurs de projet s'engagent à :

- Apposer le logo du Département pour toute communication (dépliants, affichettes, vidéos, flyers, site Internet, signalétique, newsletter, plaquette...).
- Citer l'implication du Département lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique)
- Rappeler que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est une priorité de l'école de la République tant au niveau national qu'au niveau académique lors des prises de parole en externe.
- Produire tout support permettant d'illustrer la réalisation du projet (vidéo, photo, témoignage...) et les communiquer au Département et au pôle valeurs de la République de l'Académie.

#### ✓ **Suivi et bilan des projets**

- Un point d'étape sera programmé entre le 15 et 19 mars 2021 entre les équipes du Département, le Pôle valeurs de la République de l'Académie de Strasbourg, le référent projet et un ou deux jeunes participants.
- Entre le mois d'avril et le mois de juin 2020, chaque porteur de projet soutenu par le Département s'engage à remplir un formulaire de bilan en ligne sur la plateforme des actions éducatives du Département. Ce bilan doit être validé par le Chef d'établissement.  
En effet, l'étude des bilans contribue à évaluer les politiques éducatives, culturelles et citoyennes menées par le Département et l'Education Nationale en faveur des collégiens et à améliorer les actions proposées et les modalités de financement.

#### ✓ **Valorisation des projets**

Les projets retenus seront présentés lors d'une demi-journée conviviale au sein de l'Hôtel du Département en présence des acteurs des projets. Le porteur de projet s'engage à être présent à cette demi-journée et à participer activement en amont à sa préparation.

Pour valoriser les projets des collégiens, faciliter les échanges d'informations entre partenaires, mais aussi bénéficier de conseils sur la réalisation du projet, les porteurs de projets pourront se tourner vers le service jeunesse du Département et vers le pôle valeurs de la République de l'Académie de Strasbourg.

#### ✓ **Contacts**

##### Département :

Pascaline TRIPARD, service jeunesse,  
03 69 20 75 99, [pascaline.tripard@bas-rhin.fr](mailto:pascaline.tripard@bas-rhin.fr)

##### Pôle valeurs de la République :

Jonathan ANGLARET, chargé de mission,  
[jonathan.anglaret@ac-strasbourg.fr](mailto:jonathan.anglaret@ac-strasbourg.fr)

<b>Liste des pièces à fournir</b>	
<b>Pour tous les porteurs :</b>	<input type="checkbox"/> Le formulaire de présentation du projet dûment complété, daté et signé <input type="checkbox"/> Tout document produit permettant une meilleure appréhension du projet <input type="checkbox"/> Les éventuels supports de communication prévus du projet
	<input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire ou postal (original)

**Les dossiers complets doivent être envoyés au plus tard le 11 décembre 2020 :**

> à l'adresse suivante : Hôtel du département, service jeunesse, Place du quartier blanc, F-67964 Strasbourg cedex 9

**Et en format électronique aux adresses suivantes :**

[pascaline.tripard@bas-rhin.fr](mailto:pascaline.tripard@bas-rhin.fr)

[pole.civique@ac-strasbourg.fr](mailto:pole.civique@ac-strasbourg.fr)

Le dossier doit être complet lors de son dépôt et doit respecter le calendrier de dépôt : cachet de la poste pour l'envoi postal et date/heure de réception du dossier complet par mail.